

# AVENIRS

LA LETTRE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



N° 31



## Le milieu ouvert, socle de l'action éducative



© C. MONTAGNE - DICOM / UEAJ ROMAINVILLE (93)

### ENPJJ Rentrée des classes



Les stagiaires accueillis par Catherine Sultan, DPJJ, et Rosemonde Doignies. . . . . 2

### DÉPLACEMENT OUTRE-MER Cap sur l'océan indien



Catherine Sultan a rencontré les professionnels de Mayotte et de La Réunion . . . . . 3

### DOSSIER

## Le milieu ouvert

La conduite du travail en milieu ouvert a fortement évolué au gré des réformes intervenues ces dernières années. La note d'orientation de la protection judiciaire de la jeunesse, parue en septembre 2014, entend donner un nouveau cap à l'institution en consacrant le milieu ouvert comme le socle de la prise en charge des mineurs.

*Suite pages 4 et 5*

### NOTE D'ORIENTATION 2014

## Réussir l'organisation de la continuité des parcours

La note d'orientation de la protection judiciaire de la jeunesse a été signée le 30 septembre 2014 . . . . . 3

### ÉVÈNEMENT

## « Dis-leur d'image »

Les jeunes à l'honneur dans le hall d'accueil de la direction de la PJJ. . . 2

### POINTS DE VUE

## Des pratiques au service de la continuité des parcours des jeunes

Nadine Chaïb, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise, Jean-François Kerr, directeur enfance famille au Conseil général de l'Essonne. . . 6

### PORTRAIT

## « Travailler de concert dans l'intérêt des jeunes »

Pascal Mondy, directeur inter-régional adjoint de la PJJ Grand-Centre . . . . . 8

## À NOTER

## PUBLICATION

**Justice restaurative**

Le 59<sup>ème</sup> opus des *Cahiers Dynamiques* paru en octobre s'intéressait à l'esprit de la justice restaurative et à sa concrétisation dans les pratiques éducatives. À l'heure de sa redécouverte, en quoi ce modèle



de justice alternatif présente-t-il un véritable intérêt éducatif pour les mineurs ? Le 60<sup>ème</sup> numéro de

la collection, à paraître en janvier 2015, se penche lui sur la question de la « Prévention et de la gestion de la violence ». Au-delà d'un simple constat des dommages provoqués par tout acte de violence, il tente de comprendre les phénomènes de violence dans le cadre d'un parcours et les considérer comme des leviers éducatifs.

[www.editions-eres.com](http://www.editions-eres.com)

## PARTENARIAT

**Agir ABCD**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2014, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse a reconduit son partenariat avec l'association de retraités bénévoles «Agir abcd». L'objectif est de favoriser la socialisation et l'insertion des jeunes pris en charge à travers la mise en place d'actions conjointes en matière d'activités de jour, notamment de soutien scolaire, d'aide individualisée pour l'élaboration d'un projet d'insertion, ou encore de contribution à la mise en œuvre de mesures de réparation.



## ÉVÈNEMENT

**« Dis-leur d'image »**

DU 8 SEPTEMBRE AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2014, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) a accueilli l'exposition photographique « Dis-leur d'images », reflet d'un projet éponyme mené conjointement par la PJJ, la Maison des adolescents de la Creuse et la Métive, résidence d'artistes située dans la Creuse. L'initiative soutenue par l'Institut national de l'audiovisuel (INA) a permis à six jeunes pris en charge à l'unité éducative de milieu ouvert (UEMO) de Guéret (Limousin) de participer à la réalisation d'un court-métrage aux côtés de professionnels du cinéma. Les trente clichés présentés dans le hall d'accueil de la DPJJ à Paris ont été pris lors du tournage par le photographe David Khalifat. Les jeunes et les principaux acteurs du projet étaient réunis pour le vernissage de l'exposition. Catherine Sultan, DPJJ, a profité de l'évènement pour saluer une « démarche audacieuse illustrant une nouvelle fois la forte implication des services de la PJJ et la



Photo de tournage présentée lors de l'exposition, par le photographe David Khalifat

richesse du réseau partenarial » ajoutant que « ce projet a inscrit les jeunes dans un processus de création permettant d'éveiller leur curiosité et d'enrayer leur sentiment d'échec ». Egalement présente, Agnès Saal, présidente de l'INA, a évoqué « une aventure formidable sur le plan humain et artistique » et insisté sur le fait que « la PJJ et l'INA ont beaucoup à échanger, beaucoup à

apprendre mutuellement et qu'il faut multiplier les rencontres pour prouver à d'autres jeunes qu'il n'y a aucune fatalité ». Les jeunes et l'équipe éducative de l'UEMO ont profité de leur déplacement à Paris pour visiter l'Hôtel de Bourvallais, place Vendôme. Un moyen d'allier découverte du patrimoine et sensibilisation aux missions du ministère de la Justice. ■

## ENPJJ

**Rentrée des classes**

LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014, Catherine Sultan, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, et Rosemonde Doignies, directrice générale de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) ont procédé à l'installation des nouvelles promotions de stagiaires, à Roubaix. 85 éducateurs, 20 directeurs, 25 professeurs techniques stagiaires ainsi que 25 élèves de la 7<sup>ème</sup> classe préparatoire intégrée ont été accueillis lors d'une journée axée sur la découverte de l'institution et des missions des professionnels qui œuvrent au quotidien aux côtés des jeunes et de leurs familles. Rosemonde Doignies, directrice générale de



l'ENPJJ, a rappelé l'importance d'un cursus alternant théorie et pratique : « entrer à l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse c'est entrer en apprentissage ». Catherine Sultan a insisté sur l'importance de l'implication des futurs pro-

fessionnels dans le mouvement en marche : « en intégrant la PJJ, à des places différentes, chacun de vous devient partie prenante d'une ambition entretenue par notre société pour la jeunesse en difficulté ». ■



## BUDGET 2015

**Réaffirmer l'ambition éducative**

Sous réserve de possibles ajustements lors du vote de la loi de finances, le budget du ministère de la Justice pour 2015 s'élève à 7,98 milliards d'euros soit 2,3% de plus qu'en 2014. La protection judiciaire de la jeunesse se voit allouer 778 millions d'euros, soit près de 10% du budget global. Pour l'institution, l'année 2015 sera marquée par les premières étapes de la mise en œuvre des nouvelles orientations et par un projet de loi procédant à une réforme globale de l'ordonnance du 2 février 1945. Le budget 2015 reflète trois priorités : instaurer le milieu ouvert comme socle de l'action éducative, conforter la justice des mineurs en priorisant la diversité des réponses éducatives et garantir les conditions d'intervention du secteur associatif habilité. 56 emplois seront créés pour le renfort des actions éducatives. ■

## NOTE D'ORIENTATION 2014

**Réussir l'organisation de la continuité des parcours**

FRUIT D'UNE LARGE CONCERTATION, la note d'orientation de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) a été signée le 30 septembre 2014 par Catherine Sultan, directrice de la PJJ. Prenant appui sur les ressources de l'institution et sur la force de son organisation, le texte formule les priorités qui guideront l'action de la PJJ pour

les années à venir. Au cœur de ces orientations nationales, un objectif : garantir la continuité des parcours des jeunes confiés. Pour y parvenir, la note met en avant trois axes essentiels à savoir les pratiques professionnelles, les politiques territoriales et les ressources mises au service de l'ambition éducative. La note est assortie d'un programme de travail pluriannuel définissant les grandes étapes de sa mise en œuvre. ■

## À NOTER

LE CHIFFRE CLÉ  
**5 485**



C'est le nombre de candidats préinscrits au concours externe d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse 2015, contre 1 980 l'an passé, soit une augmentation de 177%. Le concours interne a, quant à lui, suscité 607 candidatures contre 328 pour l'édition 2014. Ce concours 2015 a fait l'objet d'une vaste campagne de communication pour valoriser le métier d'éducateur auprès du grand public. Chaque année, l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse forme, à Roubaix, 160 éducateurs. Le cursus, d'une durée de deux ans et rémunéré, alterne cours, conférences et stages.

## ÉVÈNEMENT

**L'ENPJJ sur Internet**

L'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) a désormais son site Internet ! Cet outil majeur de communication est le fruit d'un travail conjoint entre les services de l'école et de l'administration centrale de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse. Au menu : une présentation détaillée de l'ENPJJ, un exposé complet des formations et une rubrique valorisant la richesse documentaire de l'école. Catherine Sultan, DPJJ, a effectué le premier clic le 1<sup>er</sup> septembre 2014 à Roubaix, à l'occasion de la rentrée de l'ENPJJ. [www.enpjj.justice.fr](http://www.enpjj.justice.fr)

## DÉPLACEMENT OUTRE-MER

**Cap sur l'océan indien**

EN MARGE DU DÉPLACEMENT de Christiane Taubira, garde des Sceaux, Catherine Sultan, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, s'est déplacée dans l'océan indien du 13 au 16 octobre 2014 pour rencontrer les professionnels de Mayotte et de La Réunion. La directrice a pris le pouls d'un territoire mahorais en pleine mutation impliquant l'adaptation permanente des pratiques éducatives aux importantes difficultés sociales et linguistiques rencontrées par la population. Pour répondre aux enjeux locaux et soutenir l'activité des services, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse a considérablement renforcé les moyens de ce territoire en doublant le nombre d'agents affectés ces deux dernières années et en recrutant des



interprètes pour soutenir les éducateurs dans leur travail avec les jeunes et leurs familles. Après avoir échangé avec les acteurs du milieu ouvert et du placement, Catherine Sultan a abordé la question des mineurs isolés étrangers en rencontrant Daniel Zaïdani, président du conseil général de Mayotte, et l'ensemble des organisations non-gouvernementales intervenant

auprès de ce public fragile. A La Réunion, la directrice s'est entretenue avec les équipes du service territorial de milieu ouvert et d'insertion (STEMOI) et de l'établissement de placement éducatif et d'insertion de Saint-Pierre avant de s'intéresser à un projet d'insertion innovant autour des activités de la mer mené par l'unité éducative d'activités de jour de Saint-Pierre. ■

## DANS LES TEXTES

## LE MILIEU OUVERT

Suite de la page 1

# Le milieu ouvert, socle de l'action éducative

La conduite du travail en milieu ouvert a fortement évolué au gré des réformes intervenues ces dernières années. La note d'orientation de la protection judiciaire de la jeunesse, parue en septembre 2014, entend donner un nouveau cap à l'institution en consacrant le milieu ouvert comme le socle de la prise en charge des mineurs. L'ambition est de garantir la continuité des parcours éducatifs et l'individualisation des réponses.

**LA CIRCULAIRE PERDRIOLLE DU 24 FÉVRIER 1999** évoque l'objectif d'individualisation de la prise en charge, d'accompagnement éducatif renforcé et la mise en place d'une action éducative territorialisée.

**LA LOI DU 2 JANVIER 2002 RÉNOVANT L'ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE** introduit les notions de projet d'établissement et de projet éducatif. Ce dernier s'est traduit à la PJJ notamment par le document individuel de prise en charge (DIPC).

**DÉCRET DU 6 NOVEMBRE 2007 DE STRUCTURATION JURIDIQUE DES SERVICES** : la recherche de davantage de fluidité dans les prises en charge des mineurs et de réduction des délais de prise en charge a nécessité une réorganisation des services. Il mentionne explicitement la notion de parcours éducatif en prônant une continuité de prise en charge entre les services.

**LA LOI DU 5 MARS 2007 RÉFORMANT LA PROTECTION DE L'ENFANCE** consacre la notion de continuité tout en revisitant les pratiques : le principe du projet pour l'enfant est posé.

**30 SEPTEMBRE 2014** : la note d'orientation de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), signée par Catherine Sultan, directrice de la PJJ, institue le milieu ouvert comme socle de la prise en charge, garant de la continuité des parcours.

LES PROFESSIONNELS DE MILIEU OUVERT mettent en œuvre les mesures éducatives et d'investigation dans le cadre pénal. Ils exercent dans le milieu de vie habituel des jeunes et des familles. Souvent peu connue du grand public, l'action éducative de milieu ouvert s'adresse pourtant à 96 % des mineurs confiés au secteur public et associatif de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Dès lors qu'un jeune est pris en charge en hébergement - ou placé en détention -, les magistrats sont sensibilisés à la nécessité de confier dans le même temps la mise en œuvre de la mesure éducative à un service de milieu ouvert. A charge ensuite pour ce dernier de structurer et d'organiser l'intervention éducative en concertation avec les autres acteurs pour lui donner toute sa cohérence. Ces dernières années, le dispositif de milieu ouvert a connu des modifications conséquentes. Il s'est vu confier l'intervention éducative auprès des mineurs détenus et la généralisation des activités de jour en faveur de l'insertion a impacté ses modes d'intervention. Les orientations nationales définies par Catherine Sultan, directrice de la PJJ, viennent clarifier ses missions et l'instituent comme socle de la prise en charge des mineurs. Ce positionnement vise à faciliter aussi bien les relais entre les structures éducatives de la PJJ qu'avec l'ensemble des partenaires et les dispositifs d'insertion. Il assoit le milieu ouvert comme étant, de par son intervention dans la durée et son approche



© C. MONTAGNÉ - DICOM

Atelier animation, UEAJ Romainville (93)

globale de la situation du jeune, le mieux placé pour rendre compte à l'autorité judiciaire d'un parcours éducatif. Les autres structures de prise en charge – à commencer par les structures de placement – continueront bien sûr de rendre compte de la mission qui leur a été confiée. Le milieu ouvert rendra compte non seulement d'une mesure mais aussi d'un parcours.

## DES OUTILS AU SERVICE DU PARCOURS

L'action éducative s'individualise pour s'adapter au profil du jeune, à ses potentialités et aux ressources familiales. Le souci de construire un projet éducatif continu et cohérent pour chaque jeune irrigue les pratiques des professionnels. Cela passe notamment par l'optimisation de la gestion du dossier du mineur et des différents documents de suivi.

« Un document individuel de prise en charge (DIPC) est renseigné le jour de l'accueil effectif du jeune dans un service ou au plus tard dans les 15 jours qui suivent son

arrivée. Il vise à formaliser un projet individualisé. Des objectifs très concrets sont fixés conjointement avec le jeune et sa famille », explique Grégory Delattre, directeur du service territorial éducatif et d'insertion (STEI) d'Artois dans le Pas-de-Calais. « Les DIPC figurent dans le dossier du jeune. Ils sont indispensables lorsque vient le temps d'évaluer le parcours », précise-t-il.

Le document – ou convention – conjoint de prise en charge (DCPC ou CCPC) permet, quant à lui, de co-construire le parcours du mineur dès lors que plusieurs services interviennent. La collaboration mise en place entre le STEI Artois et l'unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) de Béthune, rattachée à l'établissement de placement éducatif (EPE) Artois, en est une illustration :

« Les CCPC sont mises en œuvre à l'initiative du dernier service intervenant dans la prise en charge. Lorsqu'il s'agit de l'UEHC, je suis systématiquement présent pour la réalisation du document, aux côtés de la psychologue du service et



des éducateurs référents des unités concernées et donc notamment du milieu ouvert », indique Olivier Mignot, responsable d'unité éducative (RUE) à l'UEHC de Béthune. « La convention est ensuite transmise aux RUE des autres services pour signature. Cela permet d'identifier les ressources de chaque structure, de les mobiliser et d'organiser leur articulation au regard des problématiques du mineur et de l'évolution des situations. Ce système a renforcé la fréquence et la qualité de nos échanges avec le STEI Artois », poursuit-il. Grégory Delattre, directeur du STEI, souligne également les bienfaits de cette concertation : « nos relations avec l'EPE Artois sont excellentes, chaque RUE étant convaincu de la nécessité de formaliser le « qui fait quoi » pour anticiper les difficultés, faire face aux situations les plus complexes et aborder tous les aspects de la prise en charge (santé, recherche de stages...) ».

## DIVERSIFIER LES RÉPONSES

Dans le même temps, pour s'adapter aux évolutions de la situation du jeune, les stratégies éducatives mises en place par le milieu ouvert se diversifient. Des dispositifs d'accueil souples et diversifiés favorisent une prise en charge adaptée aux besoins. Certains suivis peuvent être modulés et s'intensifier via des dispositifs comme l'action éducative renforcée en milieu ouvert pour les jeunes les plus en difficulté. Une note relative à l'action éducative en milieu ouvert, déclinaison de la note d'orientation du 30 septembre 2014, viendra préciser les principes et les modalités de cette modularité.

## S'ARTICULER AVEC LES PARTENAIRES

L'intervention de la PJJ s'inscrit par définition dans un temps limité, en moyenne un an maximum. Le

mineur a ainsi vocation à être maintenu dans les dispositifs de droit commun ou à les réintégrer à moyen terme. Pour favoriser le parcours et éviter les ruptures institutionnelles, il est essentiel de favoriser l'articulation avec les conseils généraux, chefs de file de la protection de l'enfance, mais aussi avec l'Education nationale et le secteur de la santé. Les situations complexes peuvent par exemple faire l'objet d'un traitement transversal, au niveau territorial par le biais de « commissions cas difficiles » ou encore de réunions de situations complexes. Même si le cœur de l'action des services de la PJJ est la prise en charge des mineurs délinquants, des mesures

civiles peuvent leur être confiées, à titre exceptionnel et sur un laps de temps limité, afin d'assurer la continuité du parcours du jeune. Il appartient également au milieu ouvert d'anticiper les fins de mesures en favorisant le recours au droit commun.

D'autre part, les services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO) sont chargés du pilotage de l'insertion socio-professionnelle des jeunes confiés, la priorité étant donnée à l'obligation scolaire s'agissant des moins de 16 ans. Les prises en charge intègrent ainsi des activités de jour développées à l'appui de partenaires nombreux et divers. ■

## « L'action éducative doit porter une promesse d'avenir »

Mireille Stissi, directrice inter-régionale Grand-Centre

« Les évolutions des pratiques en milieu ouvert peuvent naître de synergies avec des projets du côté du placement ou de l'insertion. J'ai pris l'option de généraliser l'organisation du dispositif de placement intégré, aux six territoires de l'inter-région Grand-Centre, à l'issue d'une expérimentation concluante sur deux d'entre eux. Une unité éducative multifonctions verra également le jour pour des jeunes isolés en milieu rural. De même, la collaboration avec un conseil général et une agence régionale de santé a permis l'émergence d'un établissement spécialisé dans l'articulation entre le soin et l'éducatif. Concourir à la continuité des parcours implique bien de s'organiser dans l'inventivité et la souplesse pour apporter des réponses sur mesure, en lien avec l'ensemble des acteurs de l'éducation, de la santé, de l'insertion. Continuer à faire bouger les lignes, c'est aussi arrêter de considérer que le placement en



Mireille Stissi

© C. MONTAGNE - DICOOM

matière pénale relève essentiellement de la sanction et donc de la seule décision judiciaire, et d'oser porter une indication éducative de ce placement. C'est aussi faire de la pluridisciplinarité une ressource plus active qu'elle ne l'est aujourd'hui. Pour être efficace, l'action éducative doit porter une promesse d'avenir que seules la durée et la continuité peuvent garantir. ■

## ZOOM SUR...

### ...une expérience de renforcement du milieu ouvert en protection de l'enfance

Le renforcement de l'action éducative en milieu ouvert est l'un des axes de travail retenus par la protection judiciaire de la jeunesse dans l'optique de diversification des modes de prise en charge. Le service éducatif de milieu ouvert (SEMO) « Enfance Catalane » de Perpignan en est une illustration dans le champ de la protection de l'enfance. Cette structure de suivi renforcé accueille des mineurs de 13 à 18 ans et fonctionne comme un lieu d'accueil de jour. Les jeunes y sont admis au regard de critères objectifs : famille peu présente, accumulation de problématiques, placements inopérants ou encore ruptures dans le parcours institutionnel.

34 jeunes sont, ainsi, pris en charge par une équipe pluridisciplinaire. Un suivi en binôme est mis en place à l'arrivée du mineur et est réévalué au bout de trois mois. Lorsque l'éventualité d'un placement est envisagée, cela se fait en accord avec le jeune et ses parents sans qu'il soit nécessaire de solliciter l'accord du juge. Dans les cas d'urgence, en plus de trois chambres disponibles au sein du SEMO, un placement sein d'une famille d'accueil est possible via une ordonnance de placement provisoire. L'accueil en hébergement séquentiel se fait alors en semaine et le week-end à titre exceptionnel. Il peut durer un an mais s'étale généralement sur 3 à 6 mois. Le SEMO assure une permanence téléphonique le soir et le week-end. Ce dispositif renforcé donne des résultats encourageants : pour la moitié des jeunes suivis, on constate une réelle accroche alors que la plupart des réponses proposées auparavant avaient échoué.

## À NOTER

## ÉVÈNEMENT

## Bulles en Fureur



La remise des prix de la 23<sup>ème</sup> édition de Bulles en fureur a eu lieu à Rennes, le 11 octobre 2014, en présence de Hugues Tranchant, adjoint à la directrice de la PJJ, de Nathalie Appéré, maire de Rennes, et de Marie Restoin, chargée de mission à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image. Chacun a rappelé le rôle majeur de cette manifestation en faveur de l'accès à la culture et de la lutte contre l'illettrisme. Le Prix dans la catégorie "Ado" a été décerné à Nobuaki Kanazawa et Hitori Renda pour le manga « King's game ». Les pré-ados ont élu Bruno Dequier pour l'album « Louca » et le 1<sup>er</sup> Prix Jeunes Créateurs a été attribué à l'EPE de Caen. Les trophées avaient été réalisés par les jeunes du centre éducatif fermé de Liévin (Nord). L'événement a clos l'édition 2014 et officiellement lancé Bulles en Fureur 2015 !

## JOURNÉES DU PATRIMOINE

## La PJJ mobilisée

Cette année encore, la protection judiciaire de la jeunesse s'est investie dans les Journées européennes du Patrimoine organisées les 20 et 21 septembre 2014. L'ENPJJ et le centre d'exposition « Enfants en Justice » de Savigny-sur-Orge rattaché à l'École ont à nouveau ouvert leurs portes au public. Une façon de faire connaître les missions de la PJJ et l'offre de formation au-delà de la seule question du patrimoine. Nouveauté de cette édition 2014, un cheval cabré grandeur nature en carton réalisé par des jeunes pris en charge par le service territorial de milieu ouvert d'Alençon (Basse-Normandie) a été exposé dans les murs de l'Hôtel de Bourvallais, Place Vendôme, à Paris.

## DES PRATIQUES AU SERVICE DE LA CONTINUITÉ DES PARCOURS DES JEUNES

## « Travailler le parcours à partir de modalités de placement modulables et personnalisées »

**Nadine Chaïb, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise**

LE DISPOSITIF DE PLACEMENT INTÉGRÉ (DPI) expérimenté dans l'Oise depuis 2012 propose notamment un accueil séquentiel développé à partir des structures de placement existant sur le territoire (unités éducatives d'hébergement collectif, unité éducative d'hébergement diversifié (UEHD), lieux de vie et centre éducatif fermé). La nouveauté repose sur des montages prévus dans le cadre de l'« accompagnement renforcé à domicile » : un mineur peut être confié à l'UEHD pour un placement intégré au domicile de la famille ou d'un membre de la famille élargie. Cette modalité, organisée en fonction de la situation des mineurs, permet également un travail auprès de la famille grâce au soutien éducatif et à la mobilisation de l'équipe de l'UEHD (1 éducateur



© D.R.

pour 6 jeunes). Le système élargit la palette des solutions de placement disponibles sur le territoire. Outre le renforcement de l'articulation entre les unités d'hébergement, le DPI vient enrichir la collaboration avec les unités de milieu ouvert via la création

d'espaces de travail dédiés au parcours des mineurs et d'outils de prise en charge partagée comme la FLAC : Fiche de liaison, d'articulation et de coordination. Il favorise également le renforcement des relations avec l'autorité judiciaire qui rédige des ordonnances énonçant précisément le montage proposé. Le dispositif s'inscrit dans la volonté d'individualisation des prises en charge et de construction des parcours. En termes de perspective, il pourrait intégrer une plus grande anticipation des montages afin d'éviter que certaines situations ne soient traitées dans l'urgence et renforcer le travail d'insertion en lien avec les unités éducatives d'activités de jour et les partenaires extérieurs tels que les missions locales. ■

## « Optimiser l'intervention de tous les acteurs dans la coordination des parcours »

**Jean-François Kerr, directeur enfance famille au Conseil général de l'Essonne**

DANS LE CADRE de son schéma départemental de l'enfance et des familles 2011/2016, le Conseil général de l'Essonne a mis en place diverses actions visant à assurer la cohérence et la continuité des parcours. Il s'agit notamment d'optimiser l'intervention de tous les acteurs dans la coordination des parcours (services médico-psychosociaux du Conseil général et de la direction territoriale de la PJJ, intervenants dans le champ de la scolarité, de l'insertion professionnelle, du handicap et du soin). La qualité des réponses aux besoins des mineurs dépend en grande partie de la qualité des réseaux locaux. Les parcours en protection de l'enfance peuvent être émaillés pour certains jeunes de mesures temporaires prises au titre de l'ordonnance de

45, et, à l'inverse, certaines sorties de parcours de mineurs pris en charge au titre de l'ordonnance de 45 ne peuvent s'envisager qu'avec le relais d'une mesure de protection. Notre coopération se doit alors d'être exemplaire, dans le respect de nos responsabilités propres. A cela s'ajoutent des outils destinés à éviter les ruptures dans les prises en charge des jeunes (Projet pour l'Enfant, CRIP<sup>1</sup>, logiciel UGO, chartes de l'accueil d'urgence et de l'accueil relais). De plus, le CG 91 a développé l'accueil modulable, alternative entre placement et mesure à domicile. A partir d'un établissement à caractère social, une place d'hébergement a ainsi été convertie en six places d'accueil modulable. L'enfant reste au sein de sa famille et bénéficie d'un accom-



© D.R.

pagnement éducatif. En cas de crise ou si une mesure de protection plus intense s'impose, le jeune peut à tout moment être accueilli dans l'établissement. Le dispositif est monté progressivement en charge depuis trois ans et a vocation à se développer sur tout le territoire. ■

<sup>1</sup> Cellule de recueil des informations préoccupantes



## **CENTRE-EST** **MARCHER POUR ENTRE- PRENDRE**

En juin 2014, 10 jeunes issus de services de la PJJ du Rhône ont participé à une marche de 4 jours dans le massif du Chablais aux cotés de 10 chefs d'entreprise adhérents du MEDEF. Objectifs?



© D.R.

Permettre aux adolescents de se rapprocher du monde de l'entreprise et dans le même temps offrir aux entrepreneurs une autre vision des jeunes pris en charge. Une belle rencontre qui porte déjà ses fruits avec la constitution d'un réseau de formation et plusieurs pistes de stage pour les adolescents.

## **GRAND-CENTRE** **UN DÉFILÉ HAUT EN COU- LEURS**

A l'issue du Challenge Michelet 2014, un groupe de jeunes pris en charge à l'UEMO de Charleville-Mézières a profité des invitations lancées par Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, pour assister au défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées. La petite troupe est partie, dès l'aube, marcher sur les traces des hommes qui ont fait l'Histoire. A la joie de découvrir Paris, s'est rajouté le plaisir de voir défilé 80 délégations venues rendre hommage aux soldats de la Grande Guerre.

## **GRAND-OUEST** **CINÉ À NANTES**

Le 3 octobre 2014, a eu lieu, au Cinématographe à Nantes, le lancement de l'opération nationale « Des cinés, la vie » 2014-2015 pilotée par l'association Kyméa international. Un dvd regroupant les 12

films de la sélection a été remis aux inscrits. Après avoir visualisé l'ensemble des films, chaque mineur votera pour sa réalisation favorite. Le lauréat est le cinéaste dont le film aura obtenu le plus de voix. Une journée de remise des prix sera organisée comme chaque année à la Cinémathèque française, à Paris. L'objectif de la manifestation est avant tout de permettre aux mineurs d'être sensibilisés à l'image et de s'interroger sur leur rapport au cinéma.

## **SUD-EST** **QUAND LES JEUNES MON- TRENT LE CHEMIN**

A l'initiative de leur éducateur, Mohamed Dahane, baliseur officiel pour la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP), 5 jeunes de l'EPE et de la classe relais de Grasse ont participé au balisage d'une partie du sentier de grande randonnée « les balcons de la Méditerranée » qui relie Menton à Marseille (GR 51). Les mineurs ont fait preuve d'une



© D.R.

grande résistance physique, de concentration et d'application. Ils ont pu observer la flore méditerranéenne, apprendre à lire une carte topographique et saisir l'importance du balisage. Une convention pourrait venir pérenniser cette initiative.

## **SUD-OUEST** **DISPOSITIF PREPAS**

Le 2 janvier 2014, la DT Aquitaine Nord a signé une convention de partenariat avec l'UCPA dans le cadre de la mise en place d'un parcours de remobilisation éducatif personnalisé autour du sport (PREPAS) pour les mineurs de 16 à 19 ans. Durant six mois, 24

## **GRAND-EST** **INSERTION PAR LE JAZZ**

Dans les murs du STEMOI de Nancy résonne encore la musique jouée par Marian Badoï Trio, groupe qui marie le jazz manouche avec l'authenticité tzigane. Un goûter-concert donné à l'UEAJ de Nancy le 16 octobre 2014, dans le cadre des Nancy Jazz Pulsations 2014, grand festival culturel et musical nancéien, est venu récompenser une session de travail et d'insertion portée par les mineurs de ce service. Les jeunes ont assuré le travail de décoration, d'affichage et la cuisine. Ils ont aussi brillé dans une représentation artistique alliant danse et chant, devant un public de riverains conquis.



© D.R.

jeunes ont bénéficié du statut de stagiaire de la formation professionnelle dans le but de développer un projet personnalisé d'insertion. Bilan des qualifications obtenues à l'issue de la première session : 10 BAFA, 1 CACES, 2 diplômes de surveillant de baignade, 1 diplôme d'éducateur fédéral BMX, 6 ASR, 2 permis bateaux, 1 code de la route, 4 B2I, 2 CDD et 1 CDI.

## **GRAND-NORD** **PARTENARIAT**

Le 19 septembre 2014, la DT Nord a signé une convention avec la Fédération du Secours Populaire du Nord. L'objectif de cet accord est de développer des actions de sensibilisation dans le cadre de stages de citoyenneté et de formation civique, de travaux d'intérêt général et de réparation pénale. Cela vient également renforcer le dispositif accueil-accompagnement et contribue aux politiques publiques de lutte contre l'exclusion de la jeunesse.

## **SUD** **UN JOURNAL QUI VOUS VEUT DU BIEN-ÊTRE !**

Depuis janvier 2014, Marie-Laure Lagreze, infirmière et conseillère santé à la DT Tarn-et-Garonne/Lot/Gers s'est investie dans la rédaction du journal intitulé « Santé Mag PJJ » répondant à un réel besoin de partage d'informations sur le thème de la santé sur son territoire. Destinée

aux professionnels de la PJJ, cette publication s'inscrit dans le cadre du projet national « PJJ promotrice de santé » lancé en février 2013 et qui vise à prendre en compte la santé dans sa globalité, au-delà des questions purement sanitaires. L'action d'éducation est source de santé et de bien-être en favorisant la conscience de soi et des autres.

## **ILE-DE-FRANCE / OUTRE-MER** **ACCÉDER À L'HÉBERGEMENT**

Le 24 novembre 2014, la DT Paris a signé un protocole avec l'unité territoriale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement en Île-de-France et le service intégré de l'accueil et de l'orientation Insertion 75. Cet accord tripartite est le fruit d'un important travail préparatoire. Il vise le relogement de 10 à 15 jeunes majeurs par an et l'élaboration de modalités concrètes de coopération faveur de l'insertion des jeunes. ■

### **Glossaire**

**ASR** : attestation de sécurité routière  
**B2I** : brevet informatique et internet  
**CACES** : certificat d'aptitude à la conduite en sécurité  
**DT** : direction territoriale  
**EPE** : établissement de placement éducatif  
**STEMOI** : service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion  
**UEMO** : unité éducative de milieu ouvert

PASCAL MONDY, DIRECTEUR INTER-RÉGIONAL ADJOINT DE LA PJJ GRAND-CENTRE

## « Travailler de concert dans l'intérêt des jeunes »

Après avoir œuvré au sein de collectivités territoriales dans le champ de la protection de l'enfance, Pascal Mondy met son expérience au service de la PJJ.

*QUEL a été votre parcours avant de rejoindre la PJJ en octobre dernier ?*

J'ai débuté ma carrière dans l'armée de l'air en qualité d'officier opérationnel, avec le grade de capitaine. J'ai ensuite travaillé durant six ans à la Mairie de Montpellier sur les questions, entre autres, de prévention de la délinquance des mineurs dans les quartiers difficiles. Après avoir obtenu le concours d'attaché territorial, j'ai souhaité me tourner vers le domaine de la protection de l'enfance, d'abord au sein du Conseil

général de Charente pendant quinze ans, puis en tant que directeur de l'enfance, de la famille et de la santé publique au Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, de juillet 2009 à octobre 2014. Mon parcours professionnel, centré sur la prise en charge des mineurs, m'a permis de m'investir sur des thématiques aussi diverses que l'assistance éducative et la prévention de la marginalisation des jeunes.

*Pourquoi avez-vous souhaité faire ce pas vers la protection judiciaire de la jeunesse ?*

Je n'y suis pas arrivé par hasard et cela s'inscrit dans une continuité. Ma démarche vise à découvrir un champ, certes nouveau, mais connexe avec mes précédentes

fonctions. Durant ces années passées en conseil général, j'ai collaboré de manière très étroite et efficace avec les services de la PJJ. Nous travaillions en totale synergie dans le cadre, par exemple, de la tarification conjointe de certaines structures et de l'accueil des mineurs isolés étrangers. Ce qui m'intéresse est de pouvoir bénéficier d'une double culture autour des problématiques des

« Acquérir une double culture »

mineurs. On ne peut pas résumer un jeune à l'acte délictueux qu'il a commis, tout comme on ne peut pas le résumer aux carences éducatives où à la

maltraitance dont il peut faire l'objet. Il faut travailler sur l'ensemble de ces points pour acquérir la vision la plus globale possible. C'est pourquoi j'ai souhaité mettre ma connaissance des collectivités territoriales et des dispositifs de protection de l'enfance au service des professionnels de la PJJ. Cela pourrait se traduire par un soutien aux directeurs territoriaux lors de leurs rencontres avec les acteurs des conseils généraux mais aussi par la contribution au développement d'expérimentations et d'actions communes.

*En quoi une articulation renforcée entre les conseils généraux et la PJJ est-elle, selon vous, essentielle à la construction de parcours de vie continus et*



*cohérents ?*

En protection de l'enfance comme dans le cadre de la justice des mineurs, nous prenons en charge des mineurs protéiformes, évoluant dans des environnements familiaux souvent larges et complexes. Pour être efficace, il faut réunir l'intégralité des items qui composent ces jeunes et s'appuyer sur leur milieu familial pour favoriser un suivi adapté à l'évolution des situations. La notion de continuité des parcours, au cœur de la note d'orientation de la PJJ, est en quelque sorte le pendant du projet personnalisé pour l'enfant mis en place par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection

de l'enfance. Si ce dernier concerne bien uniquement les mesures civiles confiées aux conseils généraux, l'idée est la même, à savoir penser les prises en charge en terme de projet. Il est nécessaire de casser le clivage, de construire une continuité transversale entre les conseils généraux et la PJJ afin de s'organiser collectivement autour du jeune pour comprendre son passé, son présent et l'aider à préparer son avenir. Une bonne articulation est utile pour anticiper les fins de prises en charge, les départements étant également compétents en matière d'insertion. ■

